



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Mars 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 49.046.450, un actif net de D : 48.958.552 et un bénéfice de la période de D : 760.185.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est largement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 22 avril 2026

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	<u>36 417 256</u>	<u>32 274 748</u>	<u>34 391 862</u>
Obligations et valeurs assimilées		35 568 970	32 062 159	32 049 858
Titres OPCVM		848 286	212 589	2 342 004
Placements monétaires et disponibilités		<u>12 612 362</u>	<u>12 131 026</u>	<u>19 020 553</u>
Placements monétaires	5	10 874 636	11 794 566	13 972 329
Disponibilités		1 737 726	336 460	5 048 224
Créances d'exploitation	6	<u>16 832</u>	<u>7 720</u>	<u>13 960</u>
TOTAL ACTIF		<u>49 046 450</u>	<u>44 413 494</u>	<u>53 426 375</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	67 981	44 515	32 362
Autres créditeurs divers	8	19 917	122 247	29 840
TOTAL PASSIF		<u>87 898</u>	<u>166 762</u>	<u>62 202</u>
ACTIF NET				
Capital	9	45 635 655	41 272 217	50 330 862
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 744 117	2 412 070	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		578 780	562 445	3 033 258
ACTIF NET		<u>48 958 552</u>	<u>44 246 732</u>	<u>53 364 172</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>49 046 450</u>	<u>44 413 494</u>	<u>53 426 375</u>

AMEN PREMIERE SICAV**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis****ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	538 653	520 825	2 222 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées		538 653	520 825	2 049 781
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	172 996
Revenus des placements monétaires	11	169 590	99 709	581 031
Revenus des prises en pension	12	108 681	101 651	412 737
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		816 925	722 185	3 216 546
Charges de gestion des placements	13	(148 400)	(105 523)	(432 839)
REVENU NET DES PLACEMENTS		668 525	616 662	2 783 707
Autres produits		-	-	16 962
Autres charges	14	(23 237)	(18 630)	(79 211)
RESULTAT D'EXPLOITATION		645 288	598 031	2 721 459
Régularisation du résultat d'exploitation		(66 509)	(35 586)	311 799
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		578 780	562 445	3 033 258
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		66 509	35 586	(311 799)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus		95 466	(2 044 914)	318 368
(ou moins) values réalisés sur cessions de titres		19 431	2 123 635	(85 400)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		760 185	676 752	2 954 427

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITAT	760 185	676 752	2 954 427
Résultat d'exploitation	645 288	598 031	2 721 459
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	95 466	(2 044 914)	318 368
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 431	2 123 635	(85 400)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(2 731 206)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 165 805)	(8 674 319)	896 653
Souscriptions			
- Capital	39 345 922	28 731 588	133 013 679
- Régularisation des sommes non distribuables	42 550	28 537	273 776
- Régularisation des sommes distribuables	2 603 392	1 921 290	7 186 492
Rachats			
- Capital	(44 144 423)	(36 888 374)	(132 288 679)
- Régularisation des sommes non distribuables	(54 153)	(32 921)	(255 547)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 959 094)	(2 434 440)	(7 033 068)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 405 621)	(7 997 566)	1 119 873
ACTIF NET			
En début de période	53 364 172	52 244 299	52 244 299
En fin de période	48 958 552	44 246 732	53 364 172
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	519 587	512 065	512 065
En fin de période	470 050	427 437	519 587
VALEUR LIQUIDATIVE	104,156	103,516	102,705
TAUX DE RENDEMENT	1,41%	5,92%	6,20%

AMEN PREMIERE SICAV

Avenue Mohamed V –

Immeuble AMEN BANK 1002 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Mars 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société

« AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AMEN PREMIERE SICAV
Avenue Mohamed V - Immeuble
AMEN BANK 1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 36.417.256 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2026	% Actif Net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			34 457 688	35 568 970	72,65%
Obligations de sociétés			8 165 000	8 330 293	17,01%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	300 000	322 432	0,66%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-02	10 000	1 000 000	1 025 816	2,10%
	AMEN BANK SUB 2026-01	7 000	700 000	700 689	1,43%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	225 000	235 872	0,48%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	60 000	60 984	0,12%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	120 000	124 366	0,25%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	80 000	80 662	0,16%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	180 000	187 049	0,38%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	80 000	83 349	0,17%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	160 000	169 744	0,35%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	150 000	151 048	0,31%
TN1T1YC5F1E6	BTK 2025-1 TF	4 000	400 000	404 893	0,83%
TNTFJ0AWNBP7	BTK 2025-1 TV	6 000	600 000	607 382	1,24%
	BTK LEASING 2026-1 TV	6 000	600 000	601 814	1,23%
	BTK LEASING SUB 2026-1 TF	9 000	900 000	902 664	1,84%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	40 000	40 458	0,08%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5 000	500 000	505 336	1,03%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	150 000	161 758	0,33%
TNATYLMQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 CAT C TF	10 000	1 000 000	1 015 328	2,07%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	320 000	330 586	0,68%
TN0003900263	UIB 2011/B	20 000	600 000	618 064	1,26%
Emprunt national			13 545 000	14 029 307	28,66%
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20 000	2 000 000	2 105 696	4,30%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20 000	2 000 000	2 084 096	4,26%
TNTNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10 000	1 000 000	1 026 040	2,10%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22 000	1 320 000	1 323 608	2,70%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20 000	1 600 000	1 695 088	3,46%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6 250	500 000	513 805	1,05%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18 750	1 500 000	1 541 865	3,15%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5 000	437 500	455 636	0,93%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5 000	437 500	456 112	0,93%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	400 000	403 468	0,82%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 704	2,09%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2 500	250 000	252 454	0,52%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3 000	300 000	321 002	0,66%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3 000	300 000	313 085	0,64%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5 000	500 000	512 648	1,05%
Bons du Trésor Assimilables			12 747 688	13 209 370	26,98%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1 000	915 000	996 942	2,04%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2 775	2 895	0,01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12 537	11 829 913	12 209 532	24,94%

Titres des organismes de placement collectif			820 270	848 286	1,73%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	4 488	500 039	500 569	1,02%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	1 429	220 219	237 207	0,48%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100 012	110 510	0,23%
TOTAL GENERAL			35 277 959	36 417 256	74,38%
Pourcentage par rapport au total des actifs					74,25%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à D : 10.874.636 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		3 500 000	3 541 535	7,23%
	Compte à terme au 06/07/2026 (180 jours au taux de 8,19%)	2 000 000	2 030 157	4,15%
	Compte à terme au 19/05/2026 (90 jours au taux de 8,24%)	1 500 000	1 511 378	3,09%
BILLETS DE TRESORERIE		980 869	993 734	2,03%
TNEJ8ZRNOYQ1	Billet de trésorerie MICROCRED au 30/04/2026 (90 jours au taux de 9,8%)	980 869	993 734	2,03%
CERTIFICATS DE DEPOTS		1 452 948	1 493 039	3,05%
TNSOUNJN0637	Certificat de dépôt Amen Bank au 10/04/2026 (10 jours au taux de 7,99%)	998 228	998 405	2,04%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	454 720	494 634	1,01%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		4 801 007	4 846 328	9,90%
	Pension livrée BTL au 02/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	500 000	502 879	1,03%
	Pension livrée BTL au 03/06/2026 (90 jours au taux de 7,50%)	300 000	301 666	0,62%
	Pension livrée BTL au 05/06/2026 (88 jours au taux de 7,50%)	700 000	703 309	1,44%
	Pension livrée BIAT au 06/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	1 900 097	1 911 050	3,90%
	Pension livrée BT au 10/06/2026 (180 jours au taux de 8,25%)	1 000 825	1 025 656	2,09%
	Pension livrée BIAT au 13/04/2026 (31 jours au taux de 7,99%)	400 085	401 767	0,82%
TOTAL		10 734 824	10 874 636	22,21%
Pourcentage par rapport au total des actifs				22,17%

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 16.832 contre D : 7.720 à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100 000	100 000	100 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100 000)	(100 000)	(100 000)
Excédent TCL	-	840	-
Obligation échue à encaisser	44	199	44
Intérêt courus sur compte rémunéré	16 788	6 682	13 916
TOTAL	<u>16 832</u>	<u>7 720</u>	<u>13 960</u>

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constaté.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2026 à D : 67.981 contre D : 44.515 au 31.03.2025 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	11 548	9 826	10 940
Dépositaire	56 433	34 689	21 422
	<u>67 981</u>	<u>44 515</u>	<u>32 362</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2026 un montant de D : 19.917 contre D : 122.247 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	4 846	4 199	4 621
Retenu à la source à payer	7 567	93 767	5 539
Jetons de présence	6 095	23 715	18 815
TCL	1 408	-	692
Commissions sur pensions livrées	-	566	173
TOTAL	<u>19 917</u>	<u>122 247</u>	<u>29 840</u>

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK
1002 Tunis**

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 mars 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025

Montant	50 330 862
Nombre de titres	519 587
Nombre d'actionnaires	452

Souscriptions réalisées

Montant	39 345 922
Nombre de titres émis	406 185
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(44 144 423)
Nombre de titres rachetés	(455 722)
Nombre d'actionnaires sortants	(25)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	95 466
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	19 431
Régularisation des sommes non distribuables	(11 603)

Capital au 31-03-2026

Montant	45 635 655
Nombre de titres	470 050
Nombre d'actionnaires	436

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 538.653 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026, contre D : 520.825 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	114 256	59 353	223 034
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	424 397	461 472	1 826 747
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	172 996
TOTAL	538 653	520 825	2 222 777

Note11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 169.590 contre D : 99.709 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	12 900	6 232	36 214
Intérêts sur comptes à terme	53 450	26 035	231 291
Intérêts sur certificats de dépôt	83 711	49 019	230 058
Intérêts sur billets de trésorerie	19 529	18 422	83 469
TOTAL	169 590	99 709	581 031

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 108.681, contre D : 101.651 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	108 681	101 651	412 737
TOTAL	108 681	101 651	412 737

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN
BANK 1002 Tunis**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 148.400 contre D : 105.523 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Commission de gestion	33 424	28 831	118 834
Rémunération du dépositaire et du distributeur	114 975	76 692	314 005
TOTAL	148 400	105 523	432 839

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 23.237 contre D : 18.630 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance CMF Jetons de présence	13 370 4 680	11 533 4 680	47 533 18 980
Services bancaires et assimilés	2 402	578	4 621
TCL	2 385	1 440	7 676
Contribution Sociale de Solidarité	400	400	400
TOTAL	23 237	18 630	79 211

AMEN PREMIERE SICAV

**Avenue Mohamed V - Immeuble AMEN BANK
1002 Tunis**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST". Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0,2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.